

S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

JE SUIS NON DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE SOUHAITE M'INSCRIRE EN 2023/2024

Je me pré-inscris en pratique collective instrumentale ou vocale uniquement

[S'inscrire, se réinscrire : 23 mai au 11 juin 2023](#)



ÉTAPE 1

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE - MAI/JUIN 2023

- Je procède à ma pré-inscription en ligne entre le 23 mai et le 11 juin 2023 en cliquant sur le lien S'inscrire, se réinscrire ci-dessus. À cette occasion, je mentionne la discipline choisie.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma pré-inscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma pré-inscription a été réceptionnée.
- Au-delà du 11 juin 2023, ma demande n'est plus prioritaire et une pénalité de 74 euros pour inscription tardive me sera facturée.

ÉTAPE 2

INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE - MAI/JUIN 2023

- Je télécharge la fiche d'inscription au concours d'entrée Hors Temps Scolaire et le formulaire d'auto-évaluation de Formation musicale (disponibles sur le site internet du Conservatoire) en plus de ma pré-inscription, et je les retourne auprès du Service des études accompagnés des frais de concours de 37 euros.
- Je reçois ma convocation environ une semaine avant la date du concours qui a lieu suivant le calendrier suivant :

DISCIPLINE	DATE DU CONCOURS	SALLE
Cordes - Musique ancienne	Lundi 03 juillet 2023	302
Vents - Percussions - Chœurs	Mardi 04 juillet 2023	302

— Il m'est demandé d'interpréter une pièce au choix de ma discipline. Ma prestation sera non accompagnée.

ÉTAPE 3

ÉTUDE DU DOSSIER - JUILLET 2023

— Suite au concours, ma demande de pré-inscription est étudiée par la Direction du Conservatoire et les enseignants. Sont pris en compte le niveau, ainsi que le nombre de places disponibles dans les chœurs ou orchestres.

ÉTAPE 4

CONFIRMATION D'INSCRIPTION - FIN JUILLET 2023

— Si je suis admis, je reçois fin juillet un courriel du Conservatoire me confirmant mon inscription et me communiquant mon identifiant extranet usager par lequel je pourrai consulter les cours collectifs qui m'ont été attribués sur iMuse.

— Dès lors, je suis redevable des frais de dossier de 74 euros, payables en ligne via mon extranet usager iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, ma pré-inscription est annulée, je ne suis redevable d'aucun frais supplémentaires.

ÉTAPE 5

DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2023

— Les cours débutent la semaine du 18 septembre 2023.